

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 24 avril (24/04/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 18 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

Mme Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.

26-24 Avril 2014

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE
FORMATION DES APPRENTIS (CFA)**

Rapporteur : M. Le MAIRE.

AU CENTRE DE REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE
LE: - 6 MAI 2014
CASTELSARRASIN - 82

Considérant le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant que pour notre Commune, la représentation à l'Assemblée Générale est de 6 membres parmi lesquels 2 siègeront au Conseil d'Administration.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés
Majorité absolue

31
0
31
16

Ont obtenu :

M. Mathieu RICHARD :	31 VOIX et 2 abstentions de vote
M. Maurice ANDRAL :	31 VOIX et 2 abstentions de vote
M. Daniel CALVI :	31 VOIX et 2 abstentions de vote
Mme Fabienne MAERTEN :	31 VOIX et 2 abstentions de vote
M. Jean-Luc HENRYOT :	31 VOIX et 2 abstentions de vote
Mme Anne-Marie SAURY :	31 VOIX et 2 abstentions de vote

Sont élus :

<u>REPRESENTANTS</u>	<u>DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>
M. Mathieu RICHARD	M. Mathieu RICHARD
M. Maurice ANDRAL	M. Maurice ANDRAL
M. Daniel CALVI	
Mme Fabienne MAERTEN	
M. Jean-Luc HENRYOT	
Mme Anne-Marie SAURY	

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 2 abstentions de vote,**

APPROUVE la désignation de MM. RICHARD, ANDRAL, CALVI, MAERTEN, HENRYOT Jean-Luc, SAURY en tant que représentants de la Commune au Centre de Formation des Apprentis (CFA), parmi lesquels MM. RICHARD et ANDRAL en tant que délégués au conseil d'administration du CFA.

Pour copie conforme

Moissac le 29 avril 2014

Le Maire,



(Handwritten signature in blue ink)

Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :